



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 467-2023 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

Le *RÈGLEMENT NO 467-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement* a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	10 octobre 2023
Dépôt du projet de règlement :	10 octobre 2023
Consultation publique :	12 décembre 2023
Adoption :	13 février 2024
Approbation par le MAMH :	30 avril 2024
Entrée en vigueur :	2 mai 2024

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante, sous la rubrique « règlements » : <https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 3 mai 2024.

Mélissa Bergeron-Champagne
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim